



Bail commercial avec accès aux WC dans la cour

Par Nsg

Bonjour,

J'ai signé un bail de local commercial en juillet 2019 stipulant un "droit aux WC de la cour". Le propriétaire ne m'a donné la clef que début novembre et j'ai pu constater que les WC étaient hors d'usage non raccordés à l'eau.

Je ne peux pas exercer mon activité correctement et ne peux pas embaucher.

Suis je en droit de demander une rupture de contrat et un remboursement des loyers et du pas de porte?

Puis je obliger le bailleur à remettre ces toilettes en état sachant qu'elles ne lui appartiennent pas?

Merci de vos réponses

Par chance

le propriétaire a abusé de votre confiance !!